

## Procès-Verbal du conseil municipal du vendredi 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de M. Philippe CAPLAT, maire.

Tous les conseillers municipaux étaient présents sauf

M. Laurent LEJEUNE

M. Simon PLUMAT

M. Mathieu REYMOND

Mme Bénédicte AUFOUR, donne pouvoir à Mme Ginette GUILTEAUX

Mme Ginette GUILTEAUX est élue secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

- *Election des délégués et leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.*
- *Demande de subvention au fonds vert pour l'étude d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective au foyer rural. (Délibération).*
- *Demande de subvention à la Région Grand Est (programme Climaxion) pour l'étude d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective au foyer rural. (Délibération).*
- *Approbation des statuts de la société SPL X-Demat.. (Délibération)*
- *Remboursement de frais. (Délibération)*
- *CCGVM : examen du rapport d'activité 2022. (Information)*
- *Déclaration d'Intention d'Aliéner. (Information)*
- *Point sur affaires et travaux en cours.*
- *Questions diverses.*

M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal félicitent tous les bénévoles de

- l'association du Cerf à 3 Pattes pour l'organisation du festival de Rock Mégafaune.
- du comité des Fêtes pour l'organisation de la Germinoise VTT et de la sortie à Nigloland.

Toutes ces manifestations mettent en avant notre village et sont appréciées des gerinois.

## **1. Elections des délégués et leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.**

Le conseil devait élire 3 délégués et 3 suppléants pour participer en tant que grands électeurs à l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Ont été élus à l'unanimité au 1<sup>er</sup> tour :

### **Délégués :**

M. Philippe CAPLAT  
M. Pierre MONCHARMONT  
Mme Ginette GUILTEAUX

### **Suppléants :**

Mme Marie-Hélène NIZET  
M. Florent BRISSON  
M. Léo LARGE

Pour plus de détails, se référer au PV de cette élection.

## **2. Délibération 2023-19. Demande de subvention Climaxion pour l'étude d'installation de panneaux photovoltaïques.**

A la suite du devis de la société Enercoop pour l'étude de l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur la toiture du foyer rural, le Conseil donne mandat au Maire :

- Pour demander une subvention à la Région Grand Est dans le cadre du programme Climaxion de 3500€ HT du montant HT de l'opération

**12 votants. 12 oui**

## **Délibération 2023-20. Demande de subvention Fonds Vert pour l'étude d'installation de panneaux photovoltaïques**

A la suite du devis de la société Enercoop pour l'étude de l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur la toiture du foyer rural, le Conseil donne mandat au Maire :

- Pour demander une subvention à l'ETAT dans le cadre du Fonds Vert rubrique Ingénierie de 2220€ HT du montant HT de l'opération

**12 votants. 12 oui**

Et donc de valider le plan de financement suivant

<b>Devis</b>		
Etude Enercoop	7150,00	
<b>Total</b>	<b>7150,00</b>	
<i>Montant de l'investissement par Années</i>	<i>2023</i>	
<b>TOTAL</b>		
<b>7 150,00</b>		
<b>Plan de financement</b>		
	Taux	Montant HT
Subvention Climaxion Grand EST	49%	3500,00
Fonds vert	31%	2220,00
<b>Total subventions</b>	<b>80%</b>	<b>5720,00</b>
Commune de Germaine budget fonctionnement 2023	20%	1430,00

**NB : Tous les montants sont en HT**

### **3. Délibération 2023-21. Modification des parts sociales de la société SPL XDEMAT**

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, la commune de Germaine a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, l'examen de la répartition du capital social à la suite des adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, à la suite de leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin avril 2022, 177 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 17 ont été rachetées pour permettre à 17 actionnaires d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
  - le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
  - le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
  - le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
  - le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
  - le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
  - le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
  - le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
  - les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social,
- conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donner pouvoir au représentant de la commune à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

**12 votants. 12 oui**

#### **4. Délibération 2023-22. Remboursement de frais.**

Il convient de rembourser des frais qu'ils ont engagés pour la commune :

Mme. Isabelle ROBERT :

168,30€	Fleurs
48,32€	Fleurs
23,55€	Décoration et bonbons

Total : 240,17€

M. Philippe CAPLAT :

591,23€	Visite d'entretien camion communal
7,60€	Reproduction de clés
19,68€	Terreau pour bacs écoles

Total : 618,51 €

Mme Isabelle ROBERT, M. Philippe CAPLAT ne prennent pas part au vote.

**10 VOTANTS    10 OUI**

#### **5. CCGVM : Examen du rapport d'activité 2022**

Le Maire présente au Conseil le rapport d'activité 2022 de la CCGVM.

Celui-ci est consultable via ce lien :

[https://ccgvm.com/wp-content/uploads/2023/05/rapport-2022\\_compressed.pdf](https://ccgvm.com/wp-content/uploads/2023/05/rapport-2022_compressed.pdf)

Le conseil prend acte de ce rapport.

#### **6. Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Le Maire informe le Conseil que la commune n'a pas fait jouer son droit de préemption pour les parcelles suivantes :

- AD 272, AD 273, AD274, AD220.
- AD137, AD138, AD139, AD140, AD257
- AC155, AC164, AC253, AC256

## 7. Itinéraire secondaire pour des camions de plus de 12 tonnes

Le maire de Villers-Allerand a demandé à la préfecture un arrêté pour interdire la circulation des camions en transit de plus de 12 tonnes dans le centre de son village.

Pour cela, il sollicite l'avis de la commune pour mettre en place un itinéraire secondaire, notamment pour les camions venant d'Épernay, qui passerai, par le giratoire de Saint6imoges, Germaine, Ville en Selve et La Neuville en Chaillois.

Après débats, le Conseil à l'unanimité mandate le Maire pour faire une réponse par courrier argumenté de refus et d'opposition à cette proposition.

## 8. Devis

- L'ordinateur du secrétariat de mairie a 9 ans d'âge et n'est plus compatible avec le logiciel de comptabilité (Segilog). Un devis pour son remplacement et un système de sauvegarde afférent a été demandé à l'entreprise Neosyst. Son montant est de 2108€ TTC. Ce devis est accepté à l'unanimité.
- Un devis de l'ONF pour l'entretien 2023 des parcelles de bois communales de 940,14€ HT conformément au plan de gestion est soumis au Conseil. Il concerne surtout l'enlèvement des protections plastiques pour le gibier. Le Maire explique que refuser, ou faire ces travaux soi-même, reviendrait à perdre le label PEFC.

Le conseil après débats procède à un vote

**ABSTENTION : 2                      POUR : 10**

- Un devis de l'entreprise K-TP de 2802€ TTC est proposé au conseil pour faire un enclos grillagé et démontable sous le préau de la maternelle, notamment pour mettre le sel de déneigement et d'autres matériels à l'écart des enfants du périscolaire.

Le conseil après débats, notamment sur l'utilité de cet enclos procède à un vote

**CONTRE : 1                      ABSTENTION : 2                      POUR : 9**

## 9. Point sur travaux et affaires en cours

- Réfection de la rue des Prés Droits : Le Dossier de Consultation a été envoyé à une dizaine d'entreprises qui doivent donner réponse fin juin.  
Le Conseil se réunira début juillet pour validation de l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres et la demande de subvention afférente.  
Le SIEM prévoit l'enfouissement des réseaux mi-septembre; puis les travaux de TP prendront le relais.  
Une réunion d'information pour les riverains sera organisée début juillet.

- La réfection de l'effondrement de la rue du Dr Quentin a été réalisée par l'entreprise Eiffage fin mai.  
Des erreurs de métrage et d'unité sur le devis initial font que la facture finale est de 7410€ HT au lieu de 127223€ HT. Le montant de la subvention du Département (20%) sera évidemment ajusté en conséquence.
- L'association Familles Rurales abandonne les cours de gymnastique douce et adultes à la rentrée prochaine à la vue du déficit de cette branche.  
Néanmoins, M. Thomas HERY souhaiterait savoir dans quelles conditions notamment financières la commune lui mettrait à disposition les locaux du foyer rural dans le cas où il continuerait ces cours en tant qu'auto-entrepreneur.  
Après débats, le Conseil souhaite modifier le règlement intérieur du foyer rural lors du prochain conseil afin de définir un prix de location à l'année pour le cas de cours payants organisés par un particulier. *En effet, ce type de mise à disposition ne peut être alors ni gratuite, ni symbolique.*

Un courrier de confirmation d'une dotation de l'Etat de 3000€ au titre de la biodiversité (lié à notre appartenance au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims) a été reçu.

## **10. Questions diverses**

Pas de questions.

## **11. Agenda**

- Réunion PLU le 19 décembre à 20h00
- Réunion concernant la sécurité routière le 3 juillet
- Prochain conseil le 10 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h15